Le BVP présente sa nouvelle recommandation ?enfant?

Dans le cadre de la refonte en cours de la déontologie publicitaire, le BVP a présenté le 14 mars dernier sa recommandation ?enfant? qui, datant de 1975, a été complétée et réactualisée.Les dispositions relatives à la décence et à la dignité dépassent désormais la seule utilisation publicitaire de la nudité de l'enfant. Désormais, la publicité devra s'attacher à ne pas propager d'images portant atteinte à la dignité et la décence de l'enfant, de situations susceptibles de le dévaloriser ou de créer un sentiment d'angoisse ou de malaise. Deux nouveaux thèmes font leur apparition : la violence, qu'elle soit morale ou physique, et la publicité interactive. Après celle sur la femme, cette nouvelle recommandation sera intégrée dans un code d'éthique visant plus généralement la personne humaine.